



XXVIème TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2015



COMMUNIQUÉ : Étape 9

Communiqué n° 11

CAYENNE => CAYENNE

Comité Cycliste de la Guyane

23/08/2015

DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

* Art. 12.2.003 & R10.1 : Directeur sportif de l'équipe USL MONTJOLY - ORANGE RACON Richard FRA19620409 => 30 € d'amende pour ravitaillement irrégulier en tête du peloton.

* Suite à la chute survenue dans les 3 derniers kilomètres, tous les coureurs victimes de la chute ou arrêtés par celle-ci sont classés dans le temps du peloton.

Le Jury des Commissaires